

TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS

Expéditeur : l'ADMINISTRATION INDIQUÉE POUR
LA RECHERCHE SUPPLÉMENTAIRE

PCT

INVITATION À FOURNIR UN LISTAGE DES
SÉQUENCES DE NUCLÉOTIDES OU D'ACIDES
AMINÉS ET À PAYER, LE CAS ÉCHÉANT,
UNE TAXE POUR REMISE TARDIVE

(règles 13ter.1.a) à d) et 45bis.5.c) et instruction 208 et
annexe C des instructions administratives du PCT)

Destinataire :	Date d'expédition (jour/mois/année)
Référence du dossier du déposant ou du mandataire	DÉLAI DE RÉPONSE mois/jours à compter de la date d'expédition indiquée ci-dessus
Demande internationale n°	Date du dépôt international (jour/mois/année)
Déposant	

1. Le déposant est **invité**, dans le délai indiqué ci-dessus, à fournir à l'administration indiquée pour la recherche supplémentaire, aux fins de la recherche internationale supplémentaire,

un listage des séquences (**fichier XML conforme à la norme ST.26** de l'OMPI) en vertu de la règle 13ter.1.a), accompagné d'une **déclaration** selon laquelle le listage des séquences ne va pas au-delà de la divulgation faite dans la demande internationale telle que déposée.

une **déclaration** selon laquelle le listage des séquences fourni en vertu de la règle 13ter.1.a) ne va pas au-delà de la divulgation faite dans la demande internationale telle que déposée.

un listage des séquences complet contenant une **traduction** du texte libre dépendant de la langue dans la (ou l'une des) langue(s) suivante(s) acceptée(s) par cette administration (cette traduction peut remplacer ou compléter le texte original) :
_____.

2. Le déposant est invité, dans le délai indiqué ci-dessus, à payer à l'administration une taxe pour remise tardive d'un montant de _____ (monnaie/montant)

3. **S'il n'est pas donné suite à la présente invitation**, l'administration n'est tenue de procéder à la recherche internationale supplémentaire que dans la mesure où une recherche significative peut être effectuée sans le listage des séquences.

4. Observations complémentaires (*le cas échéant*) :

Nom et adresse postale de l'administration	Fonctionnaire autorisé
n° de télécopieur	n° de téléphone